

RAPPORT D'ACTIVITES 2000-2001

Prof. A. Van Orshoven, Président 2000-2001

Avant de remettre la Présidence du Comité consultatif de Bioéthique de Belgique au Professeur Yvon Englert, président élu pour la période 2001-2002, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités 2000-2001, conformément à l'article 17 de l'Accord de Coopération.

Les activités du Comité consultatif installé depuis 1996, ont pris fin le 13 janvier 2000. Les nouvelles nominations des membres ont été publiées au Moniteur belge du 10 juin 2000 (erratum 29 juin 2000). La nouvelle composition du Comité est reprise en annexe 1. Le Comité, dans sa nouvelle composition, s'est réuni pour la première fois le 10 juillet 2000. Toutes les activités du Comité et des différentes commissions restreintes avaient été arrêtées depuis le 10 janvier 2000, en l'absence de fondement juridique.

I ACTIVITES GENERALES

A) Composition du Comité (voir annexe 1)

Le Bureau, élu le 10 juillet 2000, était composé pendant l'exercice 2000-2001 des membres suivants :

- Président : Alfons Van Orshoven, professeur émérite de la Katholieke Universiteit Leuven
- Vice-Présidents :
 - 1) Léon Cassiers, professeur émérite de l'Université Catholique de Louvain
 - 2) Yvon Englert, professeur à l'Université Libre de Bruxelles
 - 3) Micheline Roelandt, psychiatre.

Une partie des membres qui faisaient partie du Comité 1996-2000 a été nommée une deuxième fois. D'autres membres ont été nommés pour la première fois. La composition des commissions restreintes qui réalisent un important travail d'études a, par conséquent, dû être modifiée. Il a dès lors fallu un certain temps avant que les commissions, dans leur nouvelle composition, ne se familiarisent avec les sujets qu'elles doivent analyser. A l'heure actuelle, toutes les commissions ont retrouvé leur vitesse de croisière.

B) Réunions

Le Bureau du Comité s'est réuni 14 fois au cours de l'année écoulée.

Le Comité a tenu 8 réunions plénières.

Les commissions restreintes, quant à elles, se sont réunies au total à 74 reprises.

Ces données permettent de se faire une idée des activités du Comité.

C) Locaux et équipement

Les locaux sont toujours situés au Quartier Vésale de la Cité administrative de l'Etat. Outre les locaux qui nous ont été attribués, nous pouvons aussi disposer de diverses salles de réunion du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé Publique et de l'Environnement nécessaires aux activités du Comité. Nous nous réjouissons d'ailleurs de la bonne collaboration avec les services de ce Ministère.

D) Personnel

Les mouvements de personnel ont causé bien des difficultés.
L'effectif a évolué de la manière suivante :

NIVEAU 1

Cadre linguistique francophone : a) Mme Brigitte ORBAN
b) Mme Monique BOSSON

Cadre linguistique néerlandophone : a) M. Henri MERTENS a quitté le service le 31 janvier 2000. Un remplaçant n'a été trouvé que le 1er mai 2001 : M. Lieven DEJAGER.
b) M. Eric MORBE.

NIVEAU 2

Cadre francophone : le poste était vacant depuis le 16 juillet 1999. Mme Maryse WATHELET est entrée en service le 1er décembre 2000 mais elle a quitté l'effectif administratif du Comité le 14 juin 2001. Aucun remplaçant n'a été trouvé jusqu'à présent.
Cadre linguistique néerlandophone : Mme Nadine BEECKMANS a quitté le service le 31 janvier 2001. Aucun remplaçant n'a été trouvé jusqu'à présent.

Le fait que plusieurs postes restent inoccupés pendant une période plus ou moins longue a un impact très négatif sur le fonctionnement du secrétariat. Nous insistons une nouvelle fois sur la nécessité de modifier les arrêtés régissant le personnel administratif. Nous estimons, en effet, que nous trouverions beaucoup plus facilement des personnes adéquates si celles-ci ne devaient pas obligatoirement faire partie du cadre du personnel de quelques instances officielles.

E) Réunions internationales

Le Comité a entretenu des contacts étroits avec les organisations étrangères et internationales actives dans le domaine de la bioéthique. Des représentants ont ainsi participé aux réunions suivantes :

- 1) Congrès de l'UNESCO (Monaco, 28-30 avril 2000), avec comme thème : la bioéthique et les droits de l'enfant.
Participation : deux membres du secrétariat.
- 2) 5ème Convention européenne des Comités nationaux d'éthique (COMETH), Conseil de l'Europe (Strasbourg, 4 et 5 septembre 2000)
Participation : Y. Englert et E. Vermeersch. Durant cette session, le Professeur Englert a été élu membre du bureau COMETH.
- 3) 3ème Sommet des Commissions nationales de bioéthique, O.M.S. (Londres, 20 et 21 septembre 2000)
Participation : L. Cassiers

- 4) 7ème Sessions du Comité international de Bioéthique, UNESCO (Quito, 7-9 novembre 2000)
Participation : M. Somville en tant qu'observateur
- 5) Colloque "Ethique, propriété intellectuelle et génomique", UNESCO (Paris, 30 janvier 2001-1 février 2001)
Participation : A. Dieudonné en tant qu'observateur.

F) Rapport financier

La situation financière du Comité est satisfaisante (**voir annexe 2**). Nous constatons toutefois que la Communauté germanophone n'a toujours pas versé le montant prévu par l'Accord de Coopération. Les ministères de la Justice et des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement globalisent leurs contributions, ce qui facilite quelque peu notre fonctionnement. Les différentes Communautés mettent leur contribution individuellement à notre disposition.

Nous continuons toutefois à insister, comme nous le faisons depuis des années, pour que les différentes autorités contributantes versent leur contribution dans un fonds commun dans lequel le Comité pourrait puiser sous le contrôle d'un fonctionnaire central désigné à cet effet.

II FONCTION CONSULTATIVE DU COMITE

Au moment où venait à échéance le premier mandat de 4 ans du Comité, 12 avis avaient été émis. Tous ont été publiés dans *Bioethica Belgica* et seront prochainement publiés sous forme de livre, en français et en néerlandais; certains ont été traduits aussi en anglais.

A) Avis émis en 2000-2001

Dans le courant de 2000, le Comité consultatif a émis officiellement l'avis suivant : **avis n°13 relatif aux expérimentations sur l'homme (9 juillet 2001)**.

B) Demandes d'avis pendantes devant le Comité consultatif au 13 janvier 2000

1. **Analyse de la problématique de choix du sexe pour des raisons non médicales, à l'initiative du Comité**, faisant suite à l'avis n°3 « choix du sexe pour des raisons médicales ».
Commission restreinte 98/2
2. **Demande d'avis du 12/11/97** du Pr. W. Betz (VUB), Président de la Commission d'éthique médicale du « Vlaams Huisartseninstituut », concernant les expérimentations sur l'homme.
Commission restreinte 97/8
3. **Demande d'avis du 08/06/98** du Dr. S. Schreiber, Président du Comité d'éthique local du CHU Tivoli à La Louvière, concernant l'assurance « responsabilité civile » en cas de dommages lors d'essais cliniques sur l'être humain.
Cette question a été renvoyée à la commission restreinte 97/8
4. **Demande d'avis du 15/07/98** de Monsieur M. Colla, Ministre de la Santé Publique et des Pensions, concernant « l'éthique et la maladie d'Alzheimer ».

Demande reformulée en séance du Comité du 14/09/98 comme suit :

- **première question** : Quelles sont les règles éthiques à suivre face aux personnes considérées comme « incapables » ? Faut-il oui ou non légiférer à ce sujet ?

Commission restreinte 98/4

- **deuxième question** : Quid de la recherche scientifique sur des personnes « incapables » ?

Cette question a été renvoyée à la commission restreinte 97/8 excepté ce qui concerne les personnes atteintes de démence faisant l'objet de la commission restreinte 98/4

5. **Demande d'avis du 07/08/98** du Dr. J. Ramboer, Président du Comité d'éthique local d'« Onze-Lieve-Vrouwziekenhuis » à Grammont, concernant « les implications éthiques de l'enregistrement RCM (résumé clinique minimum)».

Demande reformulée en séance du Comité du 14.09.98 comme suit :

«Etude des questions éthiques posées par l'impact du RCM sur la durée de séjour des patients »

Commission restreinte 98/5

6. **Demande d'avis du 28/09/98** du Dr. D. Brasseur, Président du Comité d'éthique local de l'Hôpital Universitaire Des Enfants Reine Fabiola à Bruxelles, relative aux tests sur la pharmacocinétique des médicaments aux enfants sains.

Cette question a été renvoyée à la commission restreinte 97/8

7. **Demande d'avis du 16/11/98** de Monsieur M. Colla, Ministre de la Santé Publique et des Pensions, relative aux «Questions éthiques relatives à la médecine reproductive ».

Cette question a été renvoyée à la commission restreinte 98/3

8. **Demande d'avis du 20/11/98** du Dr. F. Van Aelst, Président de la Commission Médico-éthique du "H. Hartziekenhuis" à Roulers, relative à:

- la recherche scientifique sur des personnes décédées.

Cette question a été renvoyée à la commission restreinte 97/8

- la congélation de gamètes féminins.

Cette question a été renvoyée à la commission restreinte 98/3

9. **Demande d'avis du 18/01/99** du Dr. F. Demeulemeester, Président du comité d'éthique de la clinique neuropsychiatrique St. Camillus à St. Denijs-Westrem, relative :

- aux études cliniques avec des psychotropes, à l'assurance des sujets d'expérimentation

- à la communication du dossier médical des sujets d'expérimentation à des non-médecins

Cette question a été renvoyée à la commission restreinte 97/8

10. **Demande d'avis du 03/02/99** du Dr. Ph. Gadisseux, Président du comité d'éthique du Centre Hospitalier à Mouscron, en ce qui concerne le refus de transfusion des témoins de Jéhovah (adultes et enfants)

Commission restreinte 99/1

11. **Demande d'avis (non-recevable) du 11/02/99** en ce qui concerne l'administration d'une injection contraceptive sans avoir obtenu l'accord de la patiente colloquée

Demande reformulée en séance du Comité du 10/05/99 comme suit:

“Problématique des patients psychiatriques et de leur traitement en l’absence de consentement”.

Commission restreinte 99/2

L’analyse de ces questions a été reprise dès juillet 2000 par les commissions restreintes respectives. Certains de ces thèmes ont, entre-temps, été discutés en séance plénière du Comité.

C) Depuis le 13 janvier 2000, le Comité a reçu les demandes d’avis suivantes.

- 1. Demande d’avis du 29/11/99** du Prof. J.B. Otte, Service de chirurgie pédiatrique abdominale et générale, Cliniques universitaires de St.-Luc, à Bruxelles en ce qui concerne la transplantation hépatique en Belgique.

Accusé de réception du 23.02.2000

Question déclarée non recevable pour des motifs formels par le Comité du 11.09.00.

Lettre du Président du 12.09.00

voir demande d’avis n°6 ci-après

- 2. Demande d’avis du 03/12/99** de Mme N. Maréchal, Ministre de l’Aide à la Jeunesse et de la Santé, de la Communauté Française de Belgique, en ce qui concerne l’autotest de dépistage de V.I.H.

Accusé de réception du 23.02.2000

Demande reformulée en séance du Comité du 11/09/00 comme suit : « Examen des aspects éthiques en ce qui concerne l’autotest de dépistage du virus V.I.H. »

Commission restreinte 2000/1

- 3. Demande d’avis du 27/01/2000** de Mr. A. De Decker, Président du Sénat, relative à deux propositions de loi relatives aux examens médicaux dans le cadre des relations de travail (Sénat – session extraordinaire 1999 - 2-20/1 et 20/2 et Sénat – session 1999-2000 – 2 – 116/1).

Accusé de réception du 11.05.2000

Demande reformulée en séance du Comité du 11/09/00 comme suit : « Examen de la problématique concernant l’interdiction des examens génétiques prévisionnels et des tests de dépistage du virus V.I.H. dans le cadre des relations de travail et des embauches »

Commission restreinte 2000/2

- 4. Demande d’avis du 13/03/2000** du Dr. B. De Win, Présidente du Comité d’éthique de l’Hôpital Français, en ce qui concerne le rôle des C.E.L. face à une demande d’euthanasie.

Accusé de réception du 18.05.2000

Lettre du Président du 18.05.2000 (approuvée en séance du Comité du 11/09/00)

- 5. Demande d’avis du 21/08/00** du Pr. M. Bogaert, Président du comité d’éthique local de l’université de Gand concernant la réimplantation d’embryons cryopréservés après le décès du partenaire.

Cette question a été renvoyée à la commission restreinte 98/3

- 6. Demande d’avis du 6/11/00** du Pr. J.M. Maloteaux, Président de la commission d’éthique biomédicale hospitalo-facultaire de l’U.C.L.concernant « L’allocation des

greffons hépatiques prélevés chez des donneurs pédiatriques ».

Commission restreinte 2000/3

7. **Demande d'avis du 9/01/01** du Dr. L. Vanhaelst, Président de la commission d'éthique médicale, AZ-VUB, faculté de médecine et de pharmacie V.U.B., Bruxelles, concernant

- a) les « seeding trials » (marketing) et
- b) les responsabilités de l'expérimentateur et de l'établissement en cas d'expérimentations.

Projet de lettre approuvé en séance du Comité du 23/04/01, à envoyer après l'adoption de l'avis en matière d'expérimentation sur l'homme

8. **Demande d'avis du 11/05/01** de Mr. A. De Decker, Président du Sénat, relative à l'aspect éthique et juridique de plusieurs questions concernant la recherche sur les embryons et la protection de l'embryon humain in vitro.

Commission restreinte 2001/1 (décision du Comité du 9/07/01)

9. **Demande d'avis du 23/05/01** de Mme M. Aelvoet, Ministre de la Santé publique, concernant la F.I.V. avec des ovocytes pour lesquels le cytoplasme d'un autre ovocyte est utilisé.

Cette question est analysée par la commission restreinte 2001/1 (décision du Comité du 9/07/01)

D) Activités des commissions restreintes

Dans le courant de 2000-2001, neuf commissions restreintes poursuivaient leurs activités ; elles traitèrent des thèmes suivants.

- 1) **C.R. 97/8** – Demande d'avis du Pr. Betz (VUB), Président de la Commission d'Éthique médicale du « Vlaams Huisartseninstituut », concernant l'expérimentation sur l'homme. Les questions mentionnées au point B) 3, 4, 6 et 8 ont été également renvoyées à cette commission. Les travaux de cette commission restreinte sont finalisés dans un projet d'avis et un rapport relatif aux expérimentations sur l'homme. L'avis n° 13 du 9 juillet 2001 n'aborde que le thème des expérimentations sur des adultes capables.
- 2) **C.R. 98/2** – Cette commission poursuit les travaux d'une commission ayant émis en 1997 un avis au sujet des aspects éthiques de la reconnaissance de cliniques de choix du sexe (question de W. Demeester, Ministre flamand des Finances, du Budget et de la Santé). La commission examine actuellement les questions éthiques liées au choix du sexe des enfants lors de la fécondation. La commission prépare un projet d'avis sur la base de textes rédigés par les membres à partir d'un document de synthèse de la problématique.
- 3) **C.R. 98/3** - Cette commission poursuit les activités de la C.R. ayant émis un avis en matière de centre de fécondation in vitro. Sur la demande de M. Colla, Ministre de la Santé publique et des Pensions, la commission étudie les problèmes que pose l'usage

des techniques de procréation médicalement assistée, sur le plan individuel, de la famille et de la santé.

- 4) **C.R. 98/4** – Cette commission fut instituée suite à la demande d’avis de M. Colla, Ministre de la Santé publique et des Pensions, pour analyser les problèmes qui surgissent au cours de la perte progressive de l’autonomie des personnes qui souffrent de la maladie d’Alzheimer. Une deuxième question concerne l’expérimentation non thérapeutique sur ces personnes. Les sujets ont été étendu à l’ensemble des personnes handicapées mentalement. Cette commission terminera ses travaux dans peu de temps, après analyse des divers amendements introduits par les membres du Comité sur le projet d’avis.
- 5) **C.R. 98/5** – Sur demande d’avis du Comité d’éthique local d’”Onze-Lieve-Vrouwziekenhuis” à Gramont, cette commission analyse les implications éthiques du RCM (Résumé chimique minimum) sur les hôpitaux. Cette commission finalise pour l’instant son travail; un projet d’avis a déjà été déposé au Comité pour une première lecture.
- 6) **C.R. 99/1** – Sur demande du Dr. Ph. Gadisseux, Président du Comité d’éthique du Centre Hospitalier à Mouscron, cette commission étudie la problématique du refus de transfusion sanguine par les Témoins de Jéhovah (enfants et adultes). Les travaux avancent bien et une première version du projet d’avis est analysée en commission.
- 7) **C.R. 99/2** – Cette commission analyse depuis quelques mois la demande d’avis problématique telle que reformulée par le Comité du 10.05.99 de la manière suivante : « Problématique des patients psychiatriques et de leur traitement en l’absence de consentement ». Plusieurs experts ont déjà été entendus.
- 8) **C.R. 2000/1** – La demande de N. Maréchal, Ministre de l’Aide à la Jeunesse et de la Santé, de la Communauté française, relative à l’autotest de dépistage du virus HIV, fut reformulée par le Comité du 11.09.00, de la manière suivante : « Examen des aspects éthiques en ce qui concerne l’autotest de dépistage du virus VIH ». La commission a débuté les travaux il y a quelques mois.
- 9) **C.R. 2000/2** – Cette commission analyse depuis quelques mois le demande d’avis du Président du Sénat relative à deux propositions de loi relatives à des examens médicaux dans le cadre des relations de travail. Cette demande a été formulée par le Comité du 11.09.00 de la manière suivante : “Examen de la problématique concernant l’interdiction des examens génétiques prévisionnels et des tests de dépistage du virus V.I.H. dans le cadre des relations de travail et des embauches ».
- 10) **C.R. 97/5** - La commission « méta » doit aussi être mentionnée pour mémoire. Cette commission fut créée pour procéder à une analyse critique des méthodes de travail du Comité, et ce depuis sa création. Le Comité espère ainsi améliorer la qualité des avis qu’il rend. Les travaux de cette commission sont momentanément suspendus étant donné le calendrier chargé des autres commissions.

III COMITES D'ETHIQUE LOCAUX

L'Accord de coopération portant création du Comité prévoit en son article 17 que le Comité doit rédiger annuellement un rapport relatif aux activités des Comités d'éthique locaux. Les rapports des comités d'éthique locaux relatifs aux années 1999 et 2000 sont actuellement analysés et seront bientôt publiés.

IV LA FONCTION INFORMATIVE DU COMITE

Dans le cadre de sa mission informative, l'Accord de coopération prévoit que le Comité a pour mission:

- d'informer le public, le Gouvernement, le Parlement et les Conseils communautaires
- de créer et de tenir à jour un centre de documentation et d'information
- d'organiser une conférence bisannuelle sur les problèmes d'éthique dans le domaine des sciences de la vie et de la santé, au cours de laquelle les questions importantes qui s'y rapportent sont abordées publiquement.

1) La conférence bisannuelle du 25 avril 2001

Après avoir traité en 1997 de « L'embryon humain in vitro » et en 1999, de l'«Hérédité, Tests génétiques et Société », c'est le sujet des « déclarations anticipées de volonté » en tant que mode éventuel d' « expression des droits du patient » qui a cette fois retenu les faveurs des membres du Comité pour sa troisième conférence bisannuelle à destination du public.

Cette journée qui s'est déroulée le 25 avril 2001, avait pour objectif d'éclairer le citoyen sur cette notion de directive anticipée, en la replaçant dans un cadre plus général que celui de la fin de vie où la déclaration anticipée est communément connue du public sous le nom de « testament de vie ». Replacée dans un contexte historico-sociologique des relations « patient-médecin », cette notion de directive anticipée fut discutée sur le plan éthique et juridique et fut explicitée au public par des experts étrangers venus relater leurs expériences concrètes en la matière. Le panel d'experts a exposé les pratiques belges, suisses, espagnoles, canadiennes et hollandaises. Ensuite, il y eut un débat avec le public. En outre, cette journée inaugurait l'expérience de discussions nourries en atelier, sur 4 thèmes précis où trouvait à s'appliquer la directive anticipée. Ces ateliers, limités à 50 personnes, étaient composés pour moitié d'élèves d'écoles supérieures du secteur para-médical, et pour l'autre moitié, de participants du public. Ils étaient introduits par deux personnes ressources et suivi par un rapporteur. Ceci a permis au Comité d'associer davantage le public au débat.

Tous les actes de cette journée ainsi que les rapports des ateliers seront publiés.

Le bureau est persuadé que ce type de journée est importante pour informer les citoyens mais souhaite interpeller tous les responsables politiques de ce pays, à tous les niveaux de pouvoir, afin d'associer, à leur échelle, la société civile au débat bioéthique. Dans le cadre de sa mission générale d'information, le Comité pourrait à cet égard jouer un rôle moteur.

2) La mission d'information du public et des "autorités politiques"

Le Comité a développé une *stratégie de communication et d'information* à divers niveaux .

a. Communication automatique de ses avis

- aux auteurs des questions
- aux Présidents des Assemblées législatives des divers niveaux de pouvoir
- aux Premiers, Vice-Premiers et Ministres concernés des divers Gouvernements
- à l'agence de presse Belga.

b. Organisation de conférence de presse

1. **Le 1^{er} février 2000**, afin de présenter le rapport d'activités 1999 ainsi qu'un rapport global établissant le bilan des travaux du Comité lors de son premier mandat de 1996 à 2000.
2. **Le 10 juillet 2000**. La presse fut conviée à assister à l'installation du nouveau Comité en la présence des ministres Magda Aelvoet, Marc Verwilghen et Charles Picqué.

c. Edition d'un périodique "Bioethica Belgica"

Cette revue publie tous les avis in extenso; elle annonce également les journées d'étude et reprend certaines informations générales comme par exemple les rapports d'activités du Comité.

Deux numéros ont été envoyés en 2000

- **Bioethica Belgica N°6** envoyés, en avril 2000, à:
 - 1368 destinataires via le SFI (Service fédéral de l'information)
 - 166 particuliers via le secrétariat
 - soit 1534 personnes
 - avec au sommaire:
 - l'avis N° 10 concernant le clonage humain reproductif
- **Bioethica Belgica N°7** envoyés, en octobre 2000, à:
 - 1310 destinataires via le SFI
 - 209 particuliers via le secrétariat
 - soit 1519 personnes
 - et envoyés au 22 juin 2001 à 1545 intéressés.
 - avec au sommaire:
 - l'avis n°11 relatif au prélèvement d'organes et de tissus chez des sujets sains vivants en vue de transplantation
 - l'avis n°12 relatif à la protection juridique des inventions biotechnologiques
 - le rapport d'activités 1999.

d. Le site internet du Comité www.health.fgov.be/bioeth où est édité régulièrement le contenu des avis rendus par le Comité.

Sa structure se présente comme suit:

- Présentation du Comité
- Rapports annuels d'activités
- Avis
- Publications: - Bioethica Belgica
 - Rapports
 - Actes
- Events: - conférences bisannuelles

- colloques

- Varia : - rapport des comités d'éthique locaux.

e. Publication du Comité

Les actes de la conférence bisannuelle de 1999 « **Hérédité : Tests génétiques et Société** » ont été publiés chez De Boeck pour la version francophone, dans le cadre d'une collection "Sciences, Ethiques, Sociétés" à diffusion internationale et chez Garant pour la version néerlandophone.

Vient de paraître chez De Boeck et est en cours de publication imminente chez Garant, le troisième ouvrage du Comité intitulé « **Les avis du Comité consultatif de Bioéthique de Belgique 1996 - 2000** » ; cet ouvrage publie tous les avis émis par le Comité dans le courant de son premier mandat, le premier rapport des activités des comités d'éthique locaux attachés aux hôpitaux ainsi que le rapport général des activités du Comité pour la période 1996 – 2000.

f. Réponses individuelles à des demandes d'informations particulières

En 2000, le secrétariat a traité près de 250 demandes d'informations contre une centaine en 1999, une vingtaine en 1998 et une dizaine en 1997.

Pour les 6 premiers mois 2001, le secrétariat a déjà répondu à une centaine de demandes d'informations, alors qu'aucun nouvel avis n'a encore été émis.

Les constatations suivantes peuvent être faites quant à la nature de ces demandes.

Une bonne moitié porte sur les avis déjà émis par le Comité. A cet égard, les avis relatifs à la fin de la vie (avis 1 et 9), le clonage (avis 10), la transplantation (avis 11), la protection des inventions biotechnologiques (avis 5 et 12) et la fécondation *in vitro* (avis 6), suscitent un intérêt quasi identique.

Il est intéressant de relever que l'avis n° 6 suscite beaucoup de demandes annexes d'informations telles que le cadre légal belge, la liste des centres de fécondation *in vitro* et les critères d'accès à la procréation médicalement assistée; ces critères d'accès étant plus larges en Belgique que dans d'autres pays, il faut souligner un intérêt certain pour nos centres belges de la part des étrangers, essentiellement frontaliers (en majorité de la France).

Pour l'autre moitié des demandes d'informations, il convient de relever l'intérêt que porte le public à la nature et au fonctionnement du Comité lui-même ainsi que sur la génétique au sens large à savoir notamment le diagnostic préimplantatoire, les tests génétiques, la liste des centres pratiquant ces tests et le statut de l'embryon.

Enfin, des questions portent aussi souvent sur les réglementations applicables en Belgique en ce qui concerne l'expérimentation et le brevetage en matière médicale au sens large : à cet égard, l'information du public par les Autorités compétentes pourrait être améliorée.

Tous ces chiffres démontrent que ***la fonction de l'information répond à une réelle nécessité en la matière.***

3) Tenue du centre de documentation

Le centre de documentation informatisé compte actuellement 1074 ouvrages récents

encodés sous 19 rubriques, 31 abonnements à des revues spécialisées. Outre ces livres et périodiques, il faut aussi prendre en compte un ensemble de littérature « blanche » au nombre de 346, ce qui porte à 2194 le total des références du centre de documentation.

Le public peut aussi consulter dans ce centre tous les documents de travail des commissions restreintes .

Le centre est accessible au public tous les jours ouvrables de 9 à 17 heures et est situé au quatrième étage du Quartier Vésale de la C.A.E. (Tél. 02/ 210.46.34).

V CONCLUSION GENERALE

Après une brève période transitoire, le Comité consultatif de bioéthique, dans sa nouvelle composition, a repris ses activités. Nous formons le vœu que les autorités compétentes concrétiseront le plus rapidement possible les mesures proposées en matière de financement et de personnel dans le but de rendre le fonctionnement du Comité plus performant.